



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Vingt-huitième réunion du Comité d'experts*

*Réunion du Comité d'experts de la deuxième réunion  
annuelle conjointe de la Conférence des ministres de  
l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence  
des ministres africains des finances, de la planification  
et du développement économique de la CEA*

*Le Caire (Égypte)  
2-5 juin 2009*



COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE

*Quatrième réunion du Comité d'experts*



Distr.: GÉNÉRALE  
E/ECA/COE/28/11  
AU/CAMEF/EXP/11(IV)  
Date: 6 mai 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union  
africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de  
l'Afrique : le Mécanisme de coordination régionale**

## 1. Introduction

1. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a constamment démontré, par des initiatives successives à l'échelle du système<sup>1</sup>, sa volonté d'appuyer les pays africains, en s'inspirant de manière générale des priorités de développement du continent. Convaincu qu'une action coordonnée de l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies améliorerait l'appui apporté au continent, le Secrétaire général de l'Organisation avait lancé, en 1999, un programme de réformes visant à améliorer les activités des institutions et organismes du système au niveau régional. S'appuyant sur ce programme de réformes, le Conseil économique et social (ECOSOC), dans sa résolution 1998/46, a demandé d'organiser régulièrement des réunions interinstitutions de consultation dans chacune des cinq régions du monde. La résolution 1998/46 réaffirme également le rôle de chef d'équipe assigné aux commissions régionales sur ce plan. L'objectif est, globalement, de promouvoir les synergies et la coordination entre les institutions spécialisées et les organismes de l'ONU, afin d'améliorer leur réponse collective face aux besoins prioritaires de chacune des cinq régions.

2. En Afrique, ces réunions se tiennent sous les auspices du Mécanisme de consultation régionale, qui invite les institutions et organismes du système à coordonner leurs activités à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)<sup>2</sup> pour obtenir le maximum de résultats et aligner leurs activités sur les priorités de l'Afrique, telles qu'énoncées dans le NEPAD. Jusqu'ici, neuf réunions du Mécanisme ont été tenues dans le but d'affermir la coordination, la cohérence, l'efficacité et l'impact de cet appui.

3. Le Mécanisme a également pour objectif d'améliorer la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations continentales africaines comme la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales (CER) et la Banque africaine de développement (BAD).

4. En ce qui concerne l'Union africaine, la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UA, signée en novembre 2006 par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la CUA, a établi le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union. Ce cadre, fondé sur les besoins et priorités stratégiques de l'UA, constitue le cadre stratégique global de la coopération de l'ONU avec l'UA. Le Mécanisme de consultation régionale est chargé d'en coordonner la mise en œuvre.

5. Pour ce qui est de la coopération et de la collaboration avec les CER, les participants à la septième réunion du Mécanisme ont souligné qu'il était important de mettre en place un mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD. Ils ont recommandé que la CEA, en consultation avec les organismes des Nations Unies, la

<sup>1</sup> Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA, 1986 - 1990), le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN - NADAF, 1991 - 2000) et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, entre autres.

<sup>2</sup> Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement africains comme cadre de développement global d'inspiration africaine. Il repose sur une approche holistique du développement socioéconomique pour éradiquer la pauvreté et le sous-développement en Afrique, rehausser le niveau de vie des populations, réduire leur marginalisation et accroître leur rôle au sein de la communauté mondiale. Surtout, il constitue le plan directeur pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000. Tous les secteurs de la société africaine sont invités à participer aux activités visant à réaliser les objectifs du NEPAD. Les Africains ont la responsabilité d'assurer son succès et d'en répondre.

Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, coordonne les discussions sur les besoins des CER afin que l'appui de l'ONU soit mieux aligné et mieux ciblé sur les priorités et la vision du NEPAD au niveau sous-régional.

6. Sur cette toile de fond, le présent rapport fournit un état actualisé de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. Dans la deuxième partie, il donne un aperçu de l'appui fourni par le Mécanisme de coordination régionale et ses groupes thématiques, notamment au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et au niveau sous-régional par l'intermédiaire des CER. La troisième partie porte sur l'appui de la CEA à l'UA et au NEPAD. La quatrième souligne les principales questions abordées lors de la neuvième réunion du Mécanisme et les recommandations formulées à cette occasion. La cinquième partie présente, pour examen et approbation par la Conférence des ministres, un certain nombre de propositions sur la voie à suivre, en vue d'un appui efficace à l'UA et au NEPAD.

## **2. Appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD fourni par le Mécanisme de coordination régionale et ses groupes thématiques**

7. Les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination ont fourni à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD un appui dans le domaine du renforcement des capacités et dans d'autres domaines.

### **2.1. Appui des groupes thématiques**

8. Le groupe thématique *plaidoyer et communications*, dont le coordonnateur est le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, continue d'apporter à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD un soutien dans le domaine du plaidoyer. La Commission de l'Union a inscrit les membres du groupe sur sa liste d'envoi, ce qui a grandement accru la prise de conscience et la compréhension des informations, décisions, déclarations et nouvelles émanant de la Commission. Le groupe a organisé dans ce contexte de nombreuses réunions par téléconférence, ce qui montre que l'emplacement du coordonnateur ne doit pas constituer un frein à la tenue des réunions. Le groupe a organisé, les 19 et 20 février 2009 à Vaal (Afrique du Sud), un dialogue avec les responsables des médias dans le but d'améliorer la communication concernant le NEPAD chez les journalistes du continent, en fournissant à ces derniers des nouvelles et des informations à jour concernant les projets du NEPAD et en leur offrant la possibilité d'avoir des discussions et des contacts directs avec les hauts fonctionnaires et les décideurs du secrétariat du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Le dialogue a réuni 60 participants qui, à l'issue de la réunion, ont adopté le Consensus de Vaal, par lequel ils s'engagent à continuer de vulgariser les programmes prioritaires de l'Afrique et les stratégies permettant d'améliorer les activités de communication et de vulgarisation concernant l'Union africaine et le NEPAD.

9. Le groupe thématique *agriculture, sécurité alimentaire et développement rural* a pour coordonnateur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ses membres s'efforcent de collaborer et de coordonner leur appui à l'Union africaine et au NEPAD, mais compte tenu de leurs mandats respectifs, l'appui est davantage fourni au niveau bilatéral qu'à celui du groupe thématique, sur la base des arrangements bilatéraux existant entre les organismes des Nations Unies et les organisations africaines. Les institutions membres du groupe qui ont leur siège à Rome ont collaboré à un certain nombre d'activités. Elles ont contribué, par exemple, à la conception et à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

10. Le groupe s'est montré très actif lors de la neuvième réunion du Mécanisme, en dirigeant le débat sur la crise alimentaire. Il a également adopté le plan stratégique 2008 - 2013 du secrétariat du NEPAD et en a fait son plan d'activités à moyen terme.

11. Le groupe thématique *environnement, population et urbanisation*, qui a pour coordonnateur le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), traite de questions intersectorielles et sectorielles et apporte une assistance à la Commission de l'Union africaine et aux autres organisations africaines en vue de la mise en œuvre de leurs politiques relatives à l'environnement, à la population et à l'urbanisation. L'appui à l'Union africaine et au NEPAD est apporté séparément par chaque institution ou organisme des Nations Unies. Pendant la dernière réunion du groupe, organisée à Nairobi, les membres ont échangé des vues sur les progrès accomplis pour consolider leur collaboration interne. Ils ont reconnu que le principal problème, que connaissent tous les groupes thématiques, tenait au système des groupes thématiques lui-même, qui a besoin d'être redynamisé. Un autre problème est celui du manque de financement pour renforcer les activités concernant l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités. Le groupe thématique (en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CEA) a joué un rôle clef pendant la neuvième réunion du Mécanisme, lors du débat relatif au changement climatique.

12. Le groupe thématique *gouvernance* a pour coordonnateur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il donne au secrétariat du NEPAD des avis très pointus et participe aux réunions du Comité directeur, du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD et du Forum pour le partenariat avec l'Afrique.

13. Le groupe appuie le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, dont il soutient l'application aux niveaux régional et national. Il a apporté une contribution importante dans les domaines suivants:

- a) Élaboration des indicateurs du processus d'examen;
- b) Mise en place de capacités conjointes pour faciliter le processus national d'évaluation intra-africaine et d'auto-évaluation;
- c) Élaboration d'un cadre commun pour encourager les différents pays à s'approprier le NEPAD et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- d) Appui aux structures de gouvernance locales;
- e) Appui aux programmes de renforcement des capacités des organisations nationales et régionales;
- f) Contribution au lancement du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et mise en œuvre des examens de pays;
- g) Contribution à la mise en œuvre du Programme d'action dans les pays et à son intégration dans les stratégies nationales de développement;
- h) Appui technique pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

14. Le processus du Mécanisme encourage les pays africains à promouvoir la bonne gouvernance et à créer un environnement politique et économique propice à la croissance et à la réalisation des OMD. À ce jour, 29 pays y ont adhéré et neuf d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Rwanda. Vingt pays s'y préparent: Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo en Afrique de l'Ouest; Djibouti, Éthiopie et Tanzanie en Afrique de l'Est; Angola, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique et Zambie en Afrique australe; Cameroun, République du Congo, Gabon, Sao Tomé-et-Principe en Afrique centrale; Égypte et Soudan en Afrique du Nord.

15. C'est l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) qui coordonne les activités du groupe thématique *industrie, commerce et accès aux marchés*. Dans le souci d'organiser son travail, le groupe a élaboré un plan d'activités. Il a procédé à une évaluation des défis qu'il doit relever et a décidé qu'il fallait améliorer la communication au sein du groupe, en recourant aux moyens électroniques existants. L'ONUDI a proposé de créer un site Internet qui faciliterait le partage des informations entre les membres du groupe. Celui-ci tiendra ses réunions une fois l'an avant la réunion du Mécanisme. Les membres du groupe ont également aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer le Plan d'action pour l'accélération du développement industriel de l'Afrique, ainsi que la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action.

16. C'est la CEA qui coordonne les activités du groupe thématique *infrastructure*; le groupe compte les quatre sous-groupes *eau, énergie, technologies de l'information et de la communication (TIC) et transport*. Il participe aux activités de la Commission de l'Union africaine et des conférences ministérielles et institutions africaines compétentes.

17. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau, le groupe thématique a apporté son assistance à la Commission de l'Union africaine et au Conseil des ministres africains sur l'eau. Il a coopéré de façon satisfaisante avec les unités des communautés économiques régionales s'occupant de l'eau, avec le département eau et assainissement de la BAD et avec la section eau et énergie du secrétariat du NEPAD. Le groupe est devenu un partenaire stratégique des institutions panafricaines susvisées et d'autres institutions, telles que le Réseau africain des organisations des bassins fluviaux et lacustres (ANBO) et le Réseau de la société civile africaine sur l'eau et l'assainissement (ANEW). Il a par ailleurs réussi à aligner ses activités sur le programme de l'eau et de l'assainissement élaboré par les principales institutions continentales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

18. Dans le domaine de l'énergie, le programme de travail de l'UN-Energy/Africa pour la période 2008-2009 a été fondé sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Il prévoit une assistance directe à ces deux organismes, comme ce fut le cas, par exemple, à l'occasion de l'élaboration d'une Vision africaine de l'énergie à l'horizon 2030 (pilotée par la Commission de l'Union africaine) et du renforcement des capacités en vue de l'intégration régionale (proposition du secrétariat du NEPAD).

19. Dans le domaine des TIC, le groupe thématique a apporté une contribution importante à l'adoption par l'Union africaine du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE), qui est le plan d'action de l'Union pour la prochaine décennie en matière de TIC. Le Plan d'action régional, qui fait partie du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, a été conçu par la CEA avec le plein appui des membres du groupe. La Commission européenne l'a entériné comme cadre de sa coopération avec l'Afrique et a, par la suite, approuvé le financement de trois projets de l'ARAPKE à hauteur de 9 912 270 dollars des

États-Unis. Les projets approuvés sont les suivants: a) Système africain d'échange par Internet (AXIS), b) exploitation de l'information et du savoir pour la promotion des jeunes et c) programme de leadership africain dans le domaine des TIC. La deuxième grande réalisation est la mise en œuvre des objectifs du Sommet «Connect Africa», que pilote l'Union internationale des télécommunications (UIT) avec la participation des membres du groupe et du secteur privé international. La troisième réalisation est la mise en place de cadres réglementaires et de stratégies électroniques harmonisés pour les CER, afin de permettre à leurs pays respectifs d'entrer sans difficulté dans l'économie du savoir en utilisant des normes et des directives compatibles. S'agissant de l'impact de ces réalisations, on peut mentionner le fait que des modèles de factures et de directives concernant les TIC ont été adoptés au niveau des CER, ce qui a permis dans chaque pays d'éliminer des activités redondantes et de ne pas réinventer la roue, d'où des économies de ressources et de temps. En outre, dans le cadre de l'ARAPKE, des modèles ont été approuvés au niveau régional pour la conception de projets et la définition de critères de sélection des projets, ce qui a facilité la soumission de projets en matière de TIC aux partenaires du monde entier.

20. Le sous-groupe thématique *transport* continue d'appuyer la Commission de l'Union africaine dans l'élaboration d'un plan d'action consolidé portant sur les différents modes de transport, en apportant une contribution aux stades de la conception et de la formulation du plan d'action.

21. Le groupe thématique *paix et sécurité* compte trois sous-groupes, à savoir les sous-groupes *architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine* (que coordonne le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU), *reconstruction et développement après un conflit* (que coordonne le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; HCR) et *droits de l'homme, justice et réconciliation* (que coordonne le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCDH). C'est le Département des affaires politiques (DAP) de l'ONU qui coordonne les activités de ce groupe thématique.

22. Le travail du groupe thématique et de ses sous-groupes s'inspire largement du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, cadre de la coopération entre l'ONU et l'UA, fondé sur les priorités définies par la Commission de l'Union africaine. Le groupe continue d'apporter un appui à l'Union africaine pour la mise en œuvre de sa politique relative à la reconstruction et au développement après un conflit et pour l'élaboration du cadre prévu pour les activités humanitaires de l'Union africaine.

23. Un certain nombre de réalisations spécifiques du groupe thématique sont énumérées ci-après:

a) Renforcement des capacités: Le groupe thématique a contribué à la mise en place du Conseil des Sages. Le Département des affaires politiques de l'ONU a mis à la disposition de la Commission de l'Union africaine un expert pour l'aider à mettre sur pied le secrétariat du Conseil des Sages;

b) Fourniture d'un appui matériel et logistique: Le HCR a détaché un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et un assistant administratif, et a fourni un chauffeur et un véhicule pour appuyer les activités de la Commission qui sont étroitement liées à celles de l'ensemble du groupe thématique. Le groupe a publié le document de l'Union africaine portant sur la politique de reconstruction et de développement après un conflit (en 1000 exemplaires) et quatre autres documents portant sur la politique en matière de paix et de sécurité, censés

contribuer grandement à la mise en œuvre de la politique de reconstruction et de développement après un conflit;

c) Études entreprises: Douze rapports détaillés sur l'évaluation de la situation dans des pays sortant d'un conflit ont été publiés pour faciliter la compréhension des défis que posent la reconstruction et le développement après un conflit et formuler des recommandations devant permettre de faire face aux besoins et lacunes qui apparaissent au cours de la phase de consolidation de la paix. Un rapport couvrant l'ensemble de l'Afrique et portant sur la reconstruction après un conflit a été établi. Une note contenant des conseils pratiques en matière de consolidation de la paix a été élaborée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui s'est fondé sur le rapport que l'Union africaine avait déjà adopté dans le domaine de la politique de reconstruction et de développement après un conflit. Un rapport couvrant l'ensemble de l'Afrique et portant sur le défi de la consolidation de la paix sur le continent a été publié avant fin 2008;

d) Organisation de réunions: Le groupe thématique et ses sous-groupes ont tenu régulièrement des réunions. Ils ont collaboré étroitement avec la Commission de l'Union africaine, en poursuivant leurs programmes respectifs de coopération avec celle-ci. La Commission de l'Union africaine participe davantage aux réunions du groupe, qui envisage de se rendre auprès des CER afin de donner une impulsion à la participation des CER qui ne sont pas représentées à Addis-Abeba. La plupart du temps, le Département des affaires politiques et le Département de la paix et de la sécurité de l'ONU envoient des représentants aux réunions du groupe;

e) La collaboration avec la Commission de consolidation de la paix de l'ONU a été renforcée, à l'occasion de la visite à l'Union africaine de l'ancienne Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix, Mme Caroline McAskie, et grâce au lancement du quatrième pilier virtuel de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU – communauté de pratique dans le domaine de la consolidation de la paix.

24. Le groupe thématique *science et technologie* est coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La science et la technologie traitent de questions intersectorielles et sectorielles. Tous les membres du groupe remplissent leurs mandats respectifs pour apporter une assistance à la Commission de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre des politiques de l'Union africaine dans le domaine de la science et de la technologie, notamment le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie. Un examen minutieux des activités du groupe montre que l'appui à l'Union africaine et au NEPAD est apporté séparément par chaque institution ou organisme des Nations Unies. Par exemple, l'UNESCO et l'ONUDI ont apporté leur soutien à de nombreuses activités de la Commission de l'Union africaine ou du secrétariat du NEPAD. Le défi que le groupe doit relever actuellement consiste à planifier et à coordonner les activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique, en raison du large éventail d'activités et de la diversité des mandats des organismes des Nations Unies concernés. Créer un cadre consensuel d'activités communes, organiser une réunion de planification et partager les responsabilités pour une mise en œuvre conjointe de ces activités constituent un autre défi à relever. Forts de cette prise de conscience, les membres du groupe ont décidé de recenser les activités communes se prêtant à la collaboration et à la coordination. Mais ils ont reconnu que le manque de ressources humaines et financières était le principal obstacle à la participation effective de tous les membres aux activités du groupe et à une collaboration interinstitutions future plus cohérente.

25. C'est le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) qui coordonne les activités du groupe thématique *développement social et humain*<sup>3</sup>. Le groupe a élaboré, conjointement avec la Commission de l'Union africaine, des plans de travail et des plans d'action. Les réunions et consultations du groupe ont eu pour résultat de rendre l'appui à l'Union africaine plus cohérent et mieux coordonné, s'inspirant à la fois du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et des priorités de l'Union. Une étroite collaboration s'est instaurée entre la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et le secrétariat du NEPAD, ce qui a permis de réduire les chevauchements d'efforts dans l'appui à la Commission de l'Union africaine. Le groupe a adopté un plan d'activités triennal et pris part à la mise en œuvre d'activités communes (réunions sur la problématique hommes-femmes; appui à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, aux réunions d'experts et aux réunions ministérielles tenues par l'Union africaine en janvier et juillet 2008 sur des domaines thématiques; rédaction conjointe de documents de politique générale ou portant sur des questions spécifiques).

26. Toutes les réunions et activités du groupe thématique ont donné lieu à une solide interaction avec les membres d'autres groupes, ce qui a eu pour résultat une coordination et une collaboration excellentes, par exemple à l'occasion de la préparation du Sommet de l'Union africaine sur l'eau et l'assainissement. La participation de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD, des CER et de la BAD a été plus que jamais forte.

27. Tous les organismes membres du groupe thématique ont apporté un appui humain, financier et matériel considérable à la Commission de l'Union africaine. L'appui au secrétariat du NEPAD se présente sous la forme d'activités communes de sensibilisation, notamment pour la promotion du NEPAD en tant que programme de l'Union africaine. L'appui est apporté aux CER par le biais d'activités communes de sensibilisation et de partage d'informations. S'agissant de la collaboration entre groupes thématiques, le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, le soixantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, l'Année de la jeunesse africaine, les personnes déplacées, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant sont autant de bons exemples du travail accompli par le système des Nations Unies et les organisations africaines pour sensibiliser l'opinion aux questions de développement social, de paix, de sécurité et de droits de l'homme. Le groupe a élaboré un cadre de suivi comprenant des indicateurs, critères et repères qu'il utilise dans son plan d'activités. Des données et des informations sont donc disponibles et utilisées pour assurer le suivi des progrès réalisés. Le groupe a également mené des activités de sensibilisation et de communication à l'appui de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD.

28. Les réalisations de chacun des groupes thématiques sont nombreuses et ont été exposées ci-dessus. Il y a une meilleure communication entre les organismes des Nations Unies et entre ceux-ci et les organisations régionales et sous-régionales africaines, lesquelles participent davantage aux réunions des groupes. Les activités des groupes ont des effets tangibles sur la mise en œuvre de programmes clefs de développement régional et sur le cadre institutionnel mis en place pour appuyer l'Union africaine et le NEPAD.

29. S'agissant du Mécanisme de coordination régionale lui-même, on peut affirmer qu'il a mis en place une forte dynamique qui, à défaut d'être renforcée, devrait être maintenue. Les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines

---

<sup>3</sup> Le groupe s'appelait «Groupe thématique *mise en valeur des ressources humaines, emploi, santé et VIH/sida* » avant d'être rebaptisé en juillet 2008 « Groupe thématique *développement social et humain* ».



participent de plus en plus et à un niveau élevé aux activités du Mécanisme. Que la Vice-Secrétaire générale de l'ONU en préside les réunions constitue un fait majeur. Que les organisations régionales et sous-régionales africaines coprésident des réunions, ne l'est pas moins.

## **2.2 Appui au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine**

30. L'Accord-cadre entre l'ONU et l'UA, qui pose les fondements de leur coopération, prévoit un Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, en tenant compte des besoins et des priorités stratégiques de l'UA. Le Mécanisme de coordination régionale est chargé de coordonner la mise en œuvre de l'Accord.

31. Les participants à trois réunions (la septième, la huitième et la neuvième) du Mécanisme ont réaffirmé l'engagement des organismes des Nations Unies en faveur de la bonne exécution du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. Ils ont reconnu la nécessité: de tenir compte des besoins prioritaires de la Commission de l'UA dans le cadre de coopération UA-ONU; d'accroître les capacités internes de l'UA permettant de coordonner l'appui fourni au titre du Programme; et de faire participer la Banque africaine de développement à la mise en œuvre du Programme.

32. À cet égard, les participants ont recommandé de poursuivre la mise en place du cadre destiné à intégrer les accords de coopération et les accords bilatéraux en vigueur entre les organismes des Nations Unies et l'UA. Ils ont demandé une action plus énergique de la part de la Commission de l'UA et invité la Banque africaine de développement à participer à la mise en œuvre du Programme.

33. Jusqu'ici, tout est fait pour aligner les activités des groupes thématiques sur le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, sur les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, sur les décisions pertinentes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, ainsi que sur les conclusions des organes sectoriels ministériels de l'Union.

34. Cependant, le programme présenté par l'Union africaine, indiquant les domaines où elle sollicite l'appui de l'ONU, est trop général et incomplet. Il faudrait, selon les membres du Mécanisme, le revoir et le recentrer sur deux ou trois domaines précis. Il ressort d'une consultation organisée sur la question par le secrétariat du Mécanisme que d'autres consultations avec la Commission de l'Union africaine seront nécessaires pour bien définir les domaines où elle a besoin de l'assistance du système des Nations Unies. Il a été suggéré d'organiser une retraite pour ce faire.

## **2.3. Appui du système des Nations Unies au niveau sous -régional par le biais des communautés économiques régionales**

35. Les participants à la septième réunion du Mécanisme de coordination régionale ont insisté sur l'importance de mettre en place un mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD et recommandé que la CEA assure, en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, la coordination des discussions sur les besoins des communautés économiques

régionales (CER) afin que l'appui des Nations Unies soit mieux aligné et mieux centré sur les priorités et la vision de l'Union africaine et du NEPAD au niveau sous-régional.

36. Les participants à la huitième réunion du Mécanisme ont recommandé que soit encouragée la mise en place de mécanismes au niveau sous-régional et que la CEA et les CER prennent la direction des opérations. À cet égard, ils ont proposé de revoir les arrangements existants au niveau sous-régional en vue de la mise en place d'un cadre de collaboration institutionnel pour l'appui à l'Union africaine et au NEPAD à ce niveau.

37. Le secrétariat du Mécanisme a organisé plusieurs consultations donnant suite à ces recommandations. Il s'agit des consultations suivantes:

a) Réunion de groupe spécial d'experts tenue les 10 et 11 octobre 2007 sur l'examen externe de l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional;

b) Discussions lors de réunions tenues en 2007 et 2008 par les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA;

c) Colloque de la Commission sur l'appui de la CEA à l'Union africaine et au NEPAD, tenu le 25 mars 2008;

d) Réunion tenue en septembre 2008 pour examiner les mesures visant à améliorer le fonctionnement du Mécanisme en appui à l'Union africaine et au NEPAD. Les participants à la réunion ont convenu du but, des objectifs, de la valeur ajoutée, des résultats et impacts des mécanismes de coordination sous-régionale, et proposé des mesures concrètes (notamment le recensement des activités, celui des parties responsables et la fixation des délais) pour leur mise en place.

e) Consultations menées avec certains organismes des Nations Unies et certaines CER sur la possibilité de mettre en place les mécanismes en question

38. Au cours des consultations susmentionnées, on a qualifié les domaines suivants de sources éventuelles de difficultés demandant de trouver des solutions novatrices pour la mise en place des mécanismes de coordination sous-régionale:

a) Méthode de travail du mécanisme de coordination sous-régionale: Pour être engagés dans le processus, les organismes des Nations Unies devront inscrire leur action autour des priorités des CER, l'Organisation internationale du Travail (OIT) assumant, par exemple, un rôle pilote en matière de renforcement des compétences, d'emploi et de formation, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) faisant de même pour les questions liées au VIH/sida, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour les questions se rapportant au commerce, l'ONUDI pour les questions de développement industriel, le PNUD pour les questions sociales et de gouvernance, la FAO pour les questions touchant à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et la CEA pour les questions d'intégration régionale. Comment tout cela sera-t-il coordonné à la lumière de l'appel lancé par le Secrétaire général aux institutions et organismes des Nations Unies pour qu'ils soient «Unis dans l'action» ?

b) Programmes pluriannuels: L'adoption de programmes pluriannuels comme ceux que les bureaux sous-régionaux de la CEA et les CER ont élaborés ensemble pour apporter un

appui technique important aux CER, sur la base des priorités de ces dernières, est une façon de travailler avec les CER. Les bureaux sous-régionaux de la CEA ont signé des mémorandums d'accord en appui à ces programmes pluriannuels. Mais d'autres institutions et organismes des Nations Unies ne sont pas concernés par ces programmes. Il est donc nécessaire d'aligner ces derniers sur d'autres programmes appliqués à l'échelle du système des Nations Unies, en tenant compte des éléments suivants:

c) Mission et mandat des organismes des Nations Unies: Les institutions et organismes des Nations Unies agissent à différents niveaux. Leur mandat peut être régional, sous-régional et/ou national. Ces institutions et organismes programment évidemment leurs activités dans le cadre de leur mission et de leur mandat et il n'existe souvent aucun lien visible entre le travail que font les uns et les autres;

d) Contenu des programmes: Il y a des différences de contenu du travail que font les institutions et organismes des Nations Unies. Certains mettent l'accent sur les questions normatives, d'autres sur des questions opérationnelles;

e) Cycles de programmation: Les cycles de programmation diffèrent d'un organisme à l'autre;

f) Structures de coordination nationale: Les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de directeurs régionaux ont été mises sur pied pour améliorer la cohérence opérationnelle au niveau national. Cependant, aucune de ces structures ne s'occupe de programmes à caractère sous-régional ni ne dispose d'une représentation suffisante ;

g) Coordination stratégique et proactive: Le Mécanisme fonctionne en tant que structure de recherche de consensus au niveau régional qui fait rapport à New York et à d'autres organisations intergouvernementales comme l'Union africaine. Les enseignements tirés de son fonctionnement mettent en évidence le besoin de créer un leadership et des capacités permettant de rendre la coordination plus efficace tant au niveau du Mécanisme lui-même que des groupes thématiques. Dans son rapport, le Secrétaire général recommande que la CEA coordonne les activités du système des Nations Unies en matière d'intégration sous-régionale. La limitation des capacités de coordination au sein du secrétariat du Mécanisme et au sein des groupes constitue un problème important à ce sujet;

h) Contraintes de financement: Il existe de bons exemples de situations dans lesquelles les institutions et organismes ont fait des progrès dans la mise en commun de leurs ressources autour de projets et programmes conjoints choisis, qui répondent directement aux besoins des CER dans la mise en œuvre du NEPAD. Dans les secteurs de l'eau, des infrastructures et de l'environnement, les institutions et organismes des Nations Unies ont mis en commun leurs ressources pour créer des programmes conjoints de l'ONU. Mais, dans beaucoup de cas, des contraintes de financement limitent la capacité des institutions et organismes des Nations Unies de fournir une assistance technique accrue et un appui opérationnel aux organisations africaines;

i) Suivi de l'efficacité et de l'impact des interventions: Dans son rapport, le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD souligne la nécessité de renforcer le suivi. À cette fin, il met l'accent sur l'importance qu'il y a à accorder l'attention au suivi des résultats, en plus de celui des éléments constituant la politique et le programme qui sont mis en œuvre. Un suivi axé sur les résultats permet, en outre, d'évaluer l'efficacité et la pertinence des interventions en ce qui concerne l'impact dans le domaine du développement. Cela

justifie la nécessité de définir clairement les objectifs prioritaires de l'intégration économique, les résultats escomptés, le rôle de chacun des organismes d'exécution des Nations Unies et les partenaires collaborant à l'exécution du projet, ainsi que les cibles fixées en matière de mobilisation des ressources. De même, il est nécessaire de définir clairement la répartition des tâches entre les organismes et d'établir une matrice de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs de mesure de l'exécution du programme.

39. Les bureaux sous-régionaux de la CEA sont en train d'être renforcés pour jouer un rôle plus important dans les activités qu'entreprend l'ONU dans leurs sous-régions respectives. Ils ont élaboré avec les CER des programmes pluriannuels pour apporter un appui technique important aux CER sur la base des priorités de celles-ci. Les programmes pluriannuels peuvent constituer les points de départ de la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale. Ils sont très utiles pour l'appui de l'ONU aux CER dans la mise en œuvre du NEPAD. Mais ils doivent être revus, ce qui sera l'occasion de tenir des consultations plus poussées avec les institutions et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres parties prenantes, afin de parvenir à un consensus sur toutes les questions pertinentes concernant les mécanismes de coordination sous-régionale et de s'assurer l'adhésion et la participation effective de toutes les parties prenantes.

40. Il faudrait, à cette occasion, élaborer une note conceptuelle destinée à l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies et des parties prenantes concernés. Quelques éléments ont été proposés en ce qui concerne le contenu de la note conceptuelle, à savoir que:

a) Les mécanismes de coordination régionale proposés soient conformes au mandat que le Secrétaire général a confié aux bureaux sous-régionaux;

b) Les mécanismes de coordination régionale proposés soient alignés sur les priorités des huit groupements sous-régionaux reconnus par l'Union africaine et qu'ils recherchent une solution à la question des CER qui couvrent plus d'une sous-région;

c) La structure des mécanismes de coordination régionale proposés soit la même que celle du Mécanisme, c'est-à-dire qu'elle soit fondée sur une formule de type groupes thématiques, qui regroupe tous les organismes opérant au niveau sous-régional, la composition des groupes étant déterminée en fonction des domaines prioritaires du programme de travail des CER;

d) Le programme pluriannuel soit conçu comme un programme échelonné appartenant aux CER, différents organismes des Nations Unies jouant un rôle pilote dans les domaines où ils sont dotés d'avantages comparatifs, tous travaillant de manière coordonnée et créant des synergies entre eux;

e) La CEA, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, assume le rôle de coordonnateur stratégique du mécanisme de coordination sous-régionale, les autres organismes assumant la direction/coordination des groupes thématiques en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs;

f) Des tâches et responsabilités claires soient confiées à toutes les parties prenantes participant aux mécanismes proposés, sur la base de mandats sectoriels clairs qui tiennent compte des préoccupations régionales ou transfrontières en matière de développement;

g) Les bureaux sous-régionaux de la CEA prennent part aux activités des groupes thématiques en fonction de leur expertise;

h) Les autres organismes des Nations Unies prennent la direction des groupes thématiques en fonction de leurs avantages comparatifs et participent aux activités des groupes sur la base de leur expertise;

i) Les CER assument la direction politique et stratégique, indiquent les priorités du programme et veillent à ce que les activités opérationnelles du système de l'ONU soient alignées sur leurs programmes et priorités;

j) La BAD participe aux activités des groupes thématiques, contribue au financement de ces activités, appuie les programmes techniques, en fonction de ses domaines d'activité et de ses avantages comparatifs, et participe aux programmes de renforcement des capacités;

k) Les institutions et organismes des Nations Unies consacrent des ressources adéquates au financement de projets et programmes conjoints choisis, qui répondent directement aux besoins des CER dans la mise en œuvre du NEPAD;

l) Des processus de suivi et d'évaluation et des mécanismes d'établissement de rapports soient mis en place avec des indicateurs spécifiques pour mesurer les résultats et les réalisations.

41. Une réunion de toutes les parties devrait être organisée pour examiner la note conceptuelle et convenir des modalités de mise en place des mécanismes de coordination sous -régionale.

42. Une fois mis en place, les mécanismes de coordination sous-régionale devraient renforcer l'appui du système de l'ONU aux CER, grâce à l'intégration dans leurs activités des priorités des CER en matière d'intégration régionale. Ils permettraient d'établir un lien efficace entre les accords et initiatives qui existent au niveau régional et les priorités et mesures définies au niveau national; ils pourraient aider à appuyer le programme de l'Union africaine en matière d'intégration régionale. Il incombe dès lors à toutes les parties concernées de faire en sorte que ces mécanismes deviennent une réalité.

### **3. Appui de la CEA à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **3.1. Appui d'ordre général**

43. La CEA a mis en place une structure - le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale - chargée de coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD. La structure est assez proactive pour ce qui est d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme et de faciliter le travail en réseau et les consultations. La coordination globale de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD a été améliorée et renforcée. Une forte impulsion a été donnée au Mécanisme depuis qu'il a été transformé à sa neuvième réunion en véritable « Mécanisme de coordination régionale ».

44. Le secrétariat du Mécanisme continue d'apporter un appui institutionnel important au fonctionnement du Mécanisme. Dans le cadre de ses activités courantes, il organise les réunions

du Mécanisme en collaboration avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies (voir à la section 2 les conclusions des réunions du Mécanisme). Il continue d'apporter son soutien aux réunions des groupes thématiques pour améliorer leur coordination et aligner leurs activités sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, afin d'obtenir des résultats tangibles. Il fait le point sur les activités du Mécanisme et apporte des clarifications sur la mise en œuvre des recommandations émanant des réunions du Mécanisme. Il communique le compte rendu des réunions des groupes thématiques à l'ensemble des organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales africaines participant au Mécanisme, pour faciliter le flux de l'information.

45. Il exécute d'autres activités de suivi, si cela s'avère nécessaire. Ainsi, conformément à la recommandation de la huitième réunion du Mécanisme, le secrétariat a apporté son concours aux coordonnateurs des groupes thématiques pour l'élaboration de leurs plans d'activités respectifs. Il a préparé un modèle de plan d'activités et l'a envoyé à tous les coordonnateurs de groupe thématique pour qu'ils s'en inspirent en élaborant leurs propres plans d'activités. Une fois soumis, ceux-ci seront consolidés en un seul plan d'activités du Mécanisme, l'objectif étant de promouvoir la planification, la programmation et la budgétisation conjointes et d'indiquer clairement l'orientation prise par le Mécanisme, pour encourager la transparence et le partage des responsabilités, faciliter la mobilisation des ressources et améliorer les résultats et impacts.

46. À l'approche de la neuvième réunion du Mécanisme, le secrétariat a invité tous les coordonnateurs des groupes thématiques à tenir, le 20 octobre 2008, leur réunion avant celle du Mécanisme, pour discuter des questions d'intérêt commun et de leur participation à cette neuvième réunion. Les coordonnateurs ont été encouragés à inviter à ces réunions tous les membres des groupes thématiques, y compris la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales (CER) et la BAD. Cette réunion préparatoire s'étant avérée utile pour la coordination des activités des groupes, ceux-ci ont demandé au secrétariat du Mécanisme de l'organiser désormais avant chaque réunion du Mécanisme.

47. Dans le cadre de ses activités de communication et de plaidoyer, le secrétariat du Mécanisme a lancé une plate-forme de gestion des connaissances et un forum pour le partage et la consolidation du savoir et de l'information intéressant le Mécanisme. Il a également produit une brochure intitulée «Unis dans l'action pour l'Afrique», qui présente le fonctionnement du Mécanisme ainsi que les activités et les réalisations des neuf groupes thématiques à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD. Le secrétariat a établi un rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, qu'il a présenté à la réunion du Comité d'experts de la réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Le secrétariat a également établi un rapport sur le même sujet et l'a présenté aux réunions des comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Les rapports ont été bien accueillis et ont suscité des recommandations relatives au renforcement de la coordination de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et au NEPAD. Le secrétariat a par ailleurs rédigé la contribution de la CEA au rapport du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sur l'appui au NEPAD et aux organisations régionales et sous-régionales, rapport qui devait être soumis au Comité du programme et de la coordination, ainsi qu'à l'Assemblée générale.

48. Une importante activité menée par le secrétariat du Mécanisme a été la réunion d'examen des «Mesures visant à renforcer le Mécanisme de consultation régionale des organismes et des

institutions des Nations Unies opérant en Afrique, en appui à l'Union africaine et au NEPAD», tenue les 16 et 17 septembre 2008 au siège de la CEA. De nombreux représentants de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales (CER) et de la BAD y ont pris part et ont joué un rôle moteur dans les délibérations.

49. Convoquée à la demande de la huitième réunion du Mécanisme, cette réunion a porté sur l'examen exhaustif des cinq points suivants:

- a) Alignement du système des groupes thématiques sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD;
- b) Mesures de renforcement de la coopération et de la collaboration au niveau régional;
- c) Mesures de renforcement de la coopération et de la collaboration au niveau sous-régional;
- d) Mobilisation des ressources pour financer durablement le Mécanisme de consultation régionale;
- e) Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation du Mécanisme.

50. Sur le plan des réalisations, le secrétariat du Mécanisme, en sa qualité de coordonnateur stratégique de celui-ci, est très proactif pour ce qui est d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme et de faciliter le travail en réseau et les consultations.

### **3.2. Appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine**

51. La CEA a été désignée, comme l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, partenaire stratégique du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD, depuis sa création en 2002. Le mandat de la CEA est énoncé au paragraphe 6.2 du document du NEPAD intitulé «Organisation et processus» (NEPAD/HSGIC-3-003/APRM/Guideline/O&P) daté du 19 mars 2003: «*La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est invitée à mener des évaluations techniques dans le domaine de la gouvernance économique et de la gestion et la Banque africaine de développement dans le domaine des normes bancaires et financières*». Au stade conceptuel, chaque institution partenaire stratégique est chargée d'un domaine d'activité relevant des quatre piliers du Mécanisme d'évaluation. Cependant, compte tenu des demandes croissantes émanant du secrétariat du Mécanisme et du fait du repositionnement de la CEA, celle-ci a dû fournir l'expertise requise dans les autres domaines thématiques du développement socioéconomique et de la gouvernance politique. En outre, la CEA appuie les pays participants en mobilisant les parties prenantes et en favorisant les échanges entre pays faisant l'objet de l'évaluation. Enfin, elle axe son travail analytique sur les meilleures pratiques concernant le Mécanisme d'évaluation. La CEA a également apporté une assistance technique pour l'intégration du Mécanisme dans les stratégies de développement national en place.

#### **Contributions de la CEA à ce jour**

52. **Participation au cinq étapes du Mécanisme d'évaluation:** Depuis 2003, la CEA apporte un soutien technique et matériel considérable aux pays participants, à chacune des cinq

étapes du processus d'évaluation, allant des missions d'appui aux pays à la rédaction des documents de base, aux visites d'évaluation de pays, à l'établissement du projet de rapport de pays, du rapport final de pays, du programme d'action national et à la diffusion du rapport d'examen de pays et du programme d'action national.

53. **Participation à la mise en œuvre du programme d'action national:** La force du Mécanisme d'évaluation repose, en dernier ressort, sur la qualité du processus d'élaboration des politiques dans le cadre du programme d'action national. Le principal objectif de ce programme est de mobiliser et d'orienter les efforts du pays d'améliorer sa gouvernance et son développement socioéconomique. Conformément à son travail analytique et de plaider en appui au Mécanisme d'évaluation, la CEA mène des études analytiques dans les pays où le processus a été achevé, pour établir les liens programmatiques et budgétaires entre les programmes d'action relatifs au Mécanisme d'évaluation et les autres stratégies de développement national comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'objectif étant d'éviter le double emploi, ou les stratégies parallèles susceptibles d'affaiblir la valeur ajoutée du processus de l'évaluation. Dans un contexte de faible mobilisation des ressources intérieures et de forte dépendance de la plupart des pays africains à l'égard des donateurs, il est évident que le succès des programmes d'action nationaux repose sur leur harmonisation avec les plans stratégiques nationaux pour éviter d'exercer trop de pression sur le budget national et de multiplier les coûts. En tenant compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques énoncées dans les études analytiques, la CEA mettra au point des manuels de formation et organisera des séances d'échange de vues entre collègues pour guider les pays au stade crucial de la mise en œuvre du plan d'action national.

54. **Renforcement des capacités des principales parties prenantes:** Sachant que pour renforcer les capacités des parties prenantes et leur participation à l'évaluation, il est indispensable de partager les meilleures pratiques et de diffuser les principaux enseignements tirés de l'expérience des premiers pays qui se sont soumis à l'évaluation, la CEA organise des ateliers, séminaires et séances de réflexion à l'intention de parties prenantes telles que les organisations de la société civile, les parlementaires nationaux, régionaux et continentaux, ainsi que les instituts de recherche. Ces ateliers ont renforcé la participation des organisations de la société civile et encouragé la création d'un réseau panafricain d'organisations de la société civile qui collabore sur les questions relatives au Mécanisme et à la gouvernance. Ils ont également permis aux parlementaires de mieux comprendre leur rôle dans ce contexte et aidé les instituts de recherche à élaborer des programmes de recherche stratégique à l'appui du Mécanisme d'évaluation. Ces activités ont contribué à la mise en œuvre effective du Mécanisme dans les pays participants, et accéléré l'adhésion des autres pays.

55. **Base de données d'un pool d'experts relatif au Mécanisme :** Dans le cadre de son mandat consistant à institutionnaliser le Mécanisme d'évaluation, la CEA a mis en place une base de données informatisée sur les pays participants pour faciliter leur évaluation. La base de données est enrichie par les travaux que la Commission effectue dans le domaine de la gouvernance, de la croissance économique, de l'évaluation de la pauvreté, de la compétitivité commerciale, de l'indice de développement et des inégalités entre les sexes, et d'autres indicateurs ayant trait aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La CEA a également mis au point une base de données d'experts africains et de la diaspora qui permet au secrétariat du Mécanisme d'identifier des experts africains compétents et indépendants dans tous les domaines de la gouvernance pour les besoins des missions d'évaluation des pays. Les données sont fournies au



secrétariat et au pays participant à leur demande. La base de données des experts en gouvernance, continuellement mise à jour, contient environ 250 noms.

#### 56. **Appui constant de la CEA au Mécanisme d'évaluation interafricaine**

a) La CEA continuera d'apporter son assistance technique au secrétariat du Mécanisme d'évaluation dans le cadre des missions d'appui aux pays et des missions d'évaluation des pays;

b) La CEA adaptera son appui analytique aux besoins et priorités des États membres, tels qu'énoncés dans les rapports d'évaluation, et collaborera avec le secrétariat du Mécanisme et d'autres partenaires stratégiques pour une analyse approfondie des problèmes de gouvernance, qui sont des questions intersectorielles auxquelles font face les États africains. À cet égard, la CEA alignera son rapport phare, *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, sur les questions thématiques émanant des rapports du Mécanisme d'évaluation;

c) En préparant la deuxième génération de rapports d'évaluation des pays dans le cadre du Mécanisme d'évaluation africaine, la CEA établira des partenariats avec les parties prenantes concernées pour suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux, en s'efforçant de déterminer les éléments qui n'ont pas été mis en œuvre et qui constitueront la base de la deuxième série d'évaluations en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya et au Rwanda. Cet exercice donnera une orientation stratégique à la prochaine série d'évaluations qui seront basées sur les rapports de référence.

d) En collaboration avec d'autres partenaires stratégiques, en particulier la BAD, la CEA tirera parti de la nouvelle Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, afin de mobiliser les parties prenantes africaines et les partenaires de développement dans un forum de discussion et d'échange d'idées sur la mobilisation de l'appui des politiques et des partenaires de développement en vue de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux relatifs au Mécanisme d'évaluation. L'objectif est d'établir des paramètres et le cadre permettant de mobiliser les partenaires de développement pour appuyer les programmes d'action nationaux;

e) La CEA continuera, en collaboration avec le secrétariat du Mécanisme d'évaluation et d'autres partenaires stratégiques, à appuyer le processus au niveau national en organisant des ateliers d'échange d'idées à l'intention des parties prenantes, notamment la société civile, les entreprises privées, les parlementaires nationaux, les parlementaires panafricains et les points focaux nationaux.

#### 4. **Rapport de la neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale**

57. Les réunions du Mécanisme sont devenues des événements annuels importants. La neuvième réunion du Mécanisme s'est tenue les 21 et 22 octobre 2008 à Addis-Abeba sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Elle a rassemblé 197 participants, notamment le Président de la Commission de l'Union africaine accompagné de nombreux commissaires, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, des directeurs régionaux et des chefs d'institutions et d'organismes des Nations Unies, le Chef du secrétariat du NEPAD, ainsi que des représentants des communautés économiques régionales et d'autres organisations africaines.

58. Les travaux ont essentiellement porté sur deux grands sujets d'actualité, la crise alimentaire et le changement climatique.

#### **4.1. Réponse coordonnée des Nations Unies face à la crise alimentaire en Afrique**

59. Les organismes des Nations Unies ont convenu, dans le contexte du Mécanisme de consultation régionale, de prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème de la crise alimentaire en Afrique. À cet égard, la réunion a demandé que les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies soient axés sur l'appui à l'exécution des plans stratégiques existants, conçus pour dynamiser le secteur alimentaire et agricole en Afrique, de façon intégrée et en tenant compte des nombreux aspects de la situation alimentaire, notamment des dimensions liées à l'intégration régionale et à la communication, aux besoins nutritionnels et à la notion selon laquelle le droit à l'alimentation est un droit de l'homme.

#### **4.2. Appui du système des Nations Unies sur les questions liées au climat au niveau régional**

60. Les participants ont également reconnu le grave danger que le changement climatique fait peser sur les économies fragiles des pays africains en particulier, et du monde en général, et ont souscrit volontiers à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU demandant que le système des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la lutte contre cette menace mondiale. Ils ont pris connaissance de plusieurs initiatives et mesures déjà élaborées ou mises en œuvre par les dirigeants politiques africains et les parties prenantes pour relever le défi du changement climatique en Afrique. Ils ont également été informés d'un projet majeur faisant intervenir plusieurs parties prenantes, le Centre africain pour la politique en matière de climat, dont le siège serait à la CEA, conçu pour fournir aux pays africains un appui aux plans politique et analytique et pour le renforcement de leurs capacités dans le domaine du changement climatique. Les participants ont pris connaissance de toutes les interventions prévues ou déjà en cours, et ont décidé d'intégrer les problèmes du changement climatique dans les travaux et activités de tous les groupes thématiques du Mécanisme. Le groupe thématique *environnement, population et urbanisation* a été chargé de coordonner les interventions et l'appui du Mécanisme à cet égard, en collaboration étroite avec le Centre africain pour la politique en matière de climat. La CEA a, quant à elle, été chargée de faire rapport au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur les questions liées au changement climatique.

#### **4.3. Résultats et impacts du système des groupes thématiques**

61. Les participants ont réaffirmé qu'il était important d'améliorer l'efficacité et l'utilité de l'appui multisectoriel coordonné fourni à l'Union africaine et au NEPAD. À cet égard, ils ont adopté la plupart des recommandations contenues dans le rapport de la réunion d'examen, chargée d'évaluer le fonctionnement du Mécanisme et des groupes thématiques et de formuler les recommandations appropriées tendant à les renforcer.

62. Ils ont décidé de conserver la configuration actuelle du Mécanisme composé de neuf groupes thématiques et de changer son appellation pour en faire un Mécanisme de coordination et non plus de consultation.

63. Ils ont également décidé de se conformer au principe «Unis dans l'action» et de renforcer le secrétariat du Mécanisme. À cet égard, plusieurs organismes se sont engagés à fournir un appui pour le fonctionnement du secrétariat du Mécanisme.

64. Les représentants de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ont réaffirmé l'engagement de leurs institutions respectives vis-à-vis du processus du Mécanisme de consultation régionale.

#### **4.4. Recommandations de la neuvième réunion du Mécanisme de consultation régionale**

65. Les participants à la neuvième réunion du Mécanisme de consultation régionale ont fait les recommandations suivantes :

a) Renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies face à la crise alimentaire en Afrique;

b) Renforcer l'appui du système des Nations Unies aux mesures liées au climat au niveau régional;

c) Renforcer la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations africaines et, au niveau régional et sous-régional, au sein de ces organismes eux-mêmes, afin de réaliser l'objectif d'unités d'action des Nations Unies;

d) Renforcer l'efficacité du système des groupes thématiques;

e) Institutionnaliser la coordination sous-régionale de l'appui des organismes des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD;

f) Mobiliser des ressources et renforcer les capacités.

### **5. Enseignements tirés et voie à suivre**

66. Un engagement et un leadership institutionnel plus fermes sont indispensables pour maintenir la dynamique actuelle et intensifier l'appui à l'UA et au NEPAD pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Les organismes des Nations Unies et les organisations africaines régionales et sous-régionales participant au Mécanisme devraient faire de celui-ci un Mécanisme durable, en montrant un engagement en faveur du processus du Mécanisme et en veillant à ce que les résultats et impacts escomptés soient obtenus.

67. L'intégration harmonieuse du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine assurerait une continuité et une meilleure coordination dans la mise en œuvre des activités des groupes thématiques. Le Mécanisme et ses groupes thématiques devraient aider à faciliter cette intégration.

68. Des journées de réflexion devraient être organisées très rapidement pour une consultation entre le système de l'ONU et les responsables de la Commission de l'Union africaine qui doit permettre d'examiner et de circonscrire les domaines spécifiques dans lesquels l'Union africaine a besoin d'une assistance du système de l'ONU dans le cadre du Mécanisme, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine adopté par l'ONU, et de montrer la voie à suivre et fournir la supervision nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme.